



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/STP/1
26 juin 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

Deuxième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	2
I. LA SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	2 - 18	2
II. RÉSULTATS ET LEÇONS TIRÉS DE LA COOPÉRATION ANTÉRIEURE	19 - 23	5
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES ENVISAGÉS	24 - 36	6
A. Lutte contre la pauvreté	27 - 30	7
B. Programme d'appui au renforcement des capacités nationales de gestion du développement et de la gouvernance	31 - 36	8
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	37 - 42	9
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour Sao Tomé-et-Principe (1997-2001)		11

INTRODUCTION

1. Le présent projet de cadre de coopération de pays (CCP) a été préparé par le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe en consultation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sur la base de la Note consultative approuvée par le siège du PNUD et transmise au bureau de pays le 31 janvier 1997. Il porte sur une période de cinq ans (1997-2001), de façon à coïncider avec les cycles de programmation des autres fonds des Nations Unies représentés à Sao Tomé-et-Principe.

I. LA SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU POINT DE VUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

2. Sao Tomé-et-Principe fait partie des pays les moins avancés. En 1995, le PIB par habitant était estimé à 319 dollars. D'après le Rapport mondial sur le développement humain de 1996, le pays a un indice de développement humain de 0,458 et occupe la 132e place. Dans des études faites par le PNUD, il est estimé qu'en 1994, 40 % de la population vivait en deçà du seuil de pauvreté, dont 33 % dans l'extrême pauvreté. Le chômage est estimé officiellement à 28 % de la population. Les femmes sont frappées de façon disproportionnée : 44,9 % du total de la population féminine active sont à la recherche d'un premier emploi et les femmes chefs de famille constituent 85,1 % des ménages sans revenu. La même discrimination se retrouve dans les statistiques de l'emploi : alors que les femmes représentent 50,4 % de la population économiquement active, elles ne représentent que 33,2 % de la population ayant un emploi et elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes dans les catégories à faible revenu.

3. Le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté sa première priorité. Elle revêt plusieurs aspects étroitement liés : le développement rural, le développement du secteur privé et la promotion des investissements, la création d'emplois, l'accès au crédit, l'intégration de la femme dans le développement, la participation accrue de la société civile et l'amélioration des services sociaux de base.

4. Dans le but d'encourager l'initiative privée et de créer des emplois, l'accent est mis sur la privatisation des entreprises publiques, l'encouragement aux investissements étrangers et domestiques, la création de micro, petites et moyennes entreprises utilisatrices de technologies simples et consommatrices de ressources nationales. Il faut constater toutefois que le secteur privé national reste embryonnaire, faute notamment d'un environnement institutionnel et juridique favorable et d'une politique de crédit incitatrice.

5. L'intégration de la femme dans le développement est devenue une préoccupation nationale suite aux Conférences du Caire et de Beijing, dont la préparation et le suivi ont suscité une dynamique d'association et de réflexion, qui s'est traduite par l'organisation d'un Forum national des femmes de Sao Tomé-et-Principe et l'élaboration d'une plate-forme nationale. Notons toutefois que si le pays a ratifié la Convention sur les droits de l'enfant en 1991, il n'a toujours pas ratifié la Convention internationale sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

6. La population est passée de 96 111 habitants en 1981 à 117 500 en 1991, date du dernier recensement, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5 % par an. L'indice synthétique de fécondité est de 5,9 enfants par femme. La proportion d'enfants de moins de 15 ans était de 46,9 % en 1991. L'exode rural, entamé dès l'indépendance, s'est accéléré, mais l'on compte encore 55,3 % de la population dans les zones rurales. Les femmes représentaient 50,6 % de la population en 1991, contre 50,3 % en 1981, alors qu'en 1970, l'indice de masculinité était encore de 103,7.

7. La croissance démographique et les activités industrielles et agricoles de la population entraînent de fortes pressions sur l'environnement. La prédominance du cacao (50 % des terres cultivées) appauvrit les terres. L'expansion rapide des cultures vivrières se fait au détriment des forêts qui sont brûlées, et dont la dégradation est aggravée par l'utilisation intensive du bois pour la construction des logements et l'énergie domestique. Les ressources en eau, en principe suffisantes dans un pays à forte pluviométrie sont polluées par les déchets humains et agricoles.

8. Le Gouvernement, sensibilisé et appuyé par ses partenaires nationaux et internationaux, a commencé à prendre des mesures concertées pour protéger les ressources naturelles présentes et futures du pays, notamment l'élaboration d'une législation environnementale, et la préparation d'un Plan national de l'environnement pour le développement durable, avec l'appui du programme Capacité 21 du PNUD. En revanche, les Conventions de Rio n'ont pas encore été ratifiées, si bien que le pays n'est pas encore éligible pour un financement GEF.

9. Depuis la fin des années 80, la qualité des services sociaux de base a diminué, du fait des effets conjugués de l'accroissement démographique, de la dégradation rapide des infrastructures faute de soins et de ressources prévues pour l'entretien, de la démotivation des personnels, et du faible pourcentage des ressources consacrées dans le budget de l'État aux secteurs sociaux.

10. Les indicateurs de santé sont meilleurs que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne, mais ils commencent à se dégrader. Cette tendance alarmante s'explique par la recrudescence du paludisme, première cause de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans. De façon générale, le secteur de la santé est mal organisé. Il n'y a pas de politique sectorielle ni de planification des besoins et des ressources, et les services sur le terrain, notamment dans les zones les plus éloignées, sont insuffisants. Pour y remédier, le Gouvernement, avec l'appui de ses principaux partenaires, a commencé à mettre en oeuvre des projets pilotes dans le cadre de l'Initiative de Bamako.

11. S'agissant de l'éducation, les indicateurs globaux sont relativement bons du point de vue quantitatif, avec un taux d'alphabétisation de 74,9 % chez les hommes et 67,5 % chez les femmes. La qualité de l'éducation laisse cependant à désirer, d'autant plus que les élèves du primaire ne reçoivent que trois heures d'enseignement par jour en raison du manque de locaux qui oblige à pratiquer la triple vacation. Le Gouvernement et ses partenaires ont mis l'accent sur un programme de construction et de rénovation du parc scolaire et sur la formation des maîtres avec la création d'une école normale, et des solutions sont en train d'être recherchées au problème des bas salaires.

12. La fonction publique compte actuellement 3 777 fonctionnaires (environ 10 % de la population économiquement active) dont les salaires mensuels vont de l'équivalent de 14 dollars pour un technicien supérieur à 59 dollars pour un ministre. La réforme administrative est l'une des toutes premières priorités du Gouvernement et fait partie intégrale du programme d'ajustement. Avec l'appui du PNUD, un travail considérable a déjà été accompli sur le plan de la législation, de l'organisation et gestion, et de la formation. La mise en oeuvre effective des réformes devrait débiter vers la fin du premier semestre de 1997, avec l'appui du PNUD et de la Banque mondiale.

13. Sur le plan politique, l'instauration du système démocratique après l'adoption de la nouvelle Constitution de 1990 a permis l'apparition de plusieurs partis et l'alternance démocratique a pleinement joué depuis lors. Toutefois, l'instauration de la démocratie ayant coïncidé avec l'aggravation de la crise socio-économique, les populations sont de plus en plus frustrées et une certaine nostalgie vis-à-vis du passé d'avant l'ouverture et d'un régime fort commence à se faire sentir.

14. D'un autre côté, on assiste à une émergence de la société civile et du mouvement associatif, notamment au niveau des communautés de petits agriculteurs ou de pêcheurs, regroupés en associations ou coopératives. Les activités associatives sont encore embryonnaires dans la plupart des communautés, mais leur renforcement est encouragé tant par les autorités que par les partenaires de développement du pays.

15. Sur le plan économique, Sao Tomé-et-Principe a hérité de la période coloniale une économie basée sur la monoculture du cacao, fortement tributaire des cours du marché mondial. La base productive étant très peu diversifiée, le pays est resté dépendant des importations de produits alimentaires, de biens de consommation et de sources d'énergie, ce qui a entraîné un déséquilibre de plus en plus accentué de sa balance commerciale. En 1987, le déficit budgétaire et le déséquilibre de la balance des paiements étant devenus ingérables, le pays s'est engagé dans un programme d'ajustement structurel avec l'appui de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de ses principaux partenaires bilatéraux (France et Portugal).

16. Jusqu'à présent, les résultats ont été mitigés. Le déséquilibre de la balance commerciale et de la balance des services persiste. Le marché financier reste très fragile, en raison de son exigüité, de sa marginalisation, de l'absence d'épargne intérieure et de la dévalorisation galopante de la monnaie nationale.

17. Le pays est très fortement dépendant de l'aide extérieure : sur les 23,3 millions de dollars programmés au Programme d'investissements public (PIP) en 1995, 17,1 millions sont financés, dont 15,4 millions de financement externe (8 millions de dons, 7,4 millions de prêts). La dette publique est devenue insoutenable : le ratio du service de la dette sur les exportations de biens et services atteint 110,3 %. L'encours de la dette était de 295 millions de dollars fin 1996, plus de cinq fois le PIB, dont 55,6 % aux institutions multilatérales, essentiellement le FAD et l'IDA. La dette bilatérale concerne surtout l'Angola et le Portugal et dans une moindre mesure la France.

18. L'année 1997 sera particulièrement difficile, car le pays devra initier le remboursement des nombreux prêts contractés auprès des institutions financières internationales. Il pourrait être éligible pour l'initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés, sous réserve d'une nette amélioration de la performance macro-économique.

II. RÉSULTATS ET LEÇONS TIRÉS DE LA COOPÉRATION ANTÉRIEURE

19. Malgré le montant considérable des ressources fournies par la coopération internationale, l'impact des programmes et projets de développement en général a été décevant. Cet échec est imputable à plusieurs causes :

a) Un passé colonial très dur, qui a marqué le psychisme collectif et a laissé de profondes séquelles de résignation et de passivité;

b) Les programmes de développement sont initiés de l'extérieur, sans implication suffisante des nationaux;

c) Les programmes de développement ont été trop ambitieux; ils n'ont pas suffisamment tenu compte du niveau de capacité nationale et ne se sont pas assez préoccupés du transfert des compétences;

d) L'instabilité politique des dernières années s'est traduite par de fréquents changements de gouvernement, d'interlocuteurs et de programmes et une tendance à la politisation des postes de cadre supérieur;

e) Le manque de coordination à deux niveaux, entre les bailleurs et entre les différents départements gouvernementaux;

f) Les politiques de développement ont négligé le développement à la base, à une échelle compatible avec les dimensions du pays, et n'ont pas suffisamment fait appel à la participation, au travail et aux idées des bénéficiaires;

g) Les réformes macro-économiques ont été menées de façon trop hâtive, sans laisser aux dirigeants et aux populations le temps d'en comprendre la nécessité, de les intérioriser et d'en absorber l'impact.

20. Le programme de coopération du PNUD pour le cinquième cycle a mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté par le développement rural, le renforcement des capacités de gestion du développement, l'appui à l'exécution nationale et la protection de l'environnement.

21. Le programme de lutte contre la pauvreté par le développement rural a connu des retards considérables dans sa mise en oeuvre, en raison de problèmes de coordination avec d'autres bailleurs, et n'est devenu pleinement opérationnel qu'en 1995, avec une direction nationale dynamique et organisée, qui a su promouvoir progressivement un esprit d'équipe et une synergie entre les différentes composantes. Une coordination efficace s'est établie entre les partenaires. Les activités seront poursuivies au cours du prochain cycle, et une attention particulière sera prêtée aux femmes et à la participation

effective des bénéficiaires dans les travaux de réhabilitation ou de construction des infrastructures et dans leur entretien.

22. La mise en oeuvre du programme de renforcement des capacités de gestion du développement a été retardée et entravée par la difficulté à trouver une direction nationale et des homologues qualifiés et motivés. Pour y remédier, le Gouvernement a fait des efforts pour redéployer du personnel qualifié dans les services concernés, et le projet a contribué à motiver les cadres nationaux par des incitations. Une attention particulière sera accordée à la formation dans le prochain programme.

23. Le PNUD, en partenariat avec la Banque mondiale, a contribué de façon significative au renforcement d'une capacité nationale de planification stratégique à long terme, dans le cadre de la préparation du NLTPS (National Long-Term Perspective Study). Par ailleurs, l'appui apporté par le PNUD à l'exécution nationale a eu un impact très significatif, et a permis d'améliorer la qualité de la coopération entre le Gouvernement, les équipes des projets et le PNUD et d'impliquer fortement les nationaux dans l'exécution des programmes de coopération technique.

III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES ENVISAGÉS

24. La stratégie d'ensemble pour la coopération du PNUD est sujette à deux critères :

- a) Sa conformité avec les priorités nationales de développement;
- b) Sa conformité avec les priorités fixées par le Conseil d'administration, notamment la promotion du DHD et l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance.

Par ailleurs, les leçons tirées du bilan de la coopération pour le développement soulignent la nécessité d'adopter une approche participative, intériorisée par les principaux acteurs du développement. C'est par ce biais que le paradigme du développement humain durable sera intégré à la stratégie de développement du pays.

25. La stratégie du PNUD sera caractérisée par :

- a) L'approche-programme : dans le contexte de la préparation de la Table ronde, le PNUD appuiera la préparation de deux grands programmes nationaux : lutte contre la pauvreté et renforcement des capacités nationales de gestion du développement et gouvernance;
- b) Effet de levier : les fonds du PNUD serviront de point d'ancrage pour les contributions d'autres partenaires à des programmes nationaux intégrés;
- c) Avantage comparatif : dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le PNUD axera son intervention sur l'appui aux activités génératrices de recettes, l'encadrement et la formation des bénéficiaires, notamment les femmes, et fera appel aux associations et groupes de base pour l'exécution de ses programmes.

Pour le renforcement des capacités de gestion du développement, le PNUD jouera un rôle stratégique, en collaboration avec d'autres partenaires;

d) Promotion du DHD : le PNUD introduira la démarche DHD dans la préparation des stratégies sectorielles et de la stratégie globale qui seront présentées à la Table ronde;

e) Coordination de l'aide : Sao Tomé a adopté le mécanisme de Table ronde. Contrairement aux Tables rondes de 1989 et 1992 qui avaient été préparées essentiellement par des consultants extérieurs, la prochaine Table ronde sera préparée par des équipes nationales, pilotées par un point focal au Ministère des finances et du plan, en étroite collaboration avec le Ministère de la coopération. Les bailleurs de fonds seront impliqués dans ce processus, de façon à les responsabiliser davantage, et à entretenir et renforcer la concertation;

f) Mobilisation des ressources : des démarches ont déjà été entamées pour mobiliser des ressources pour la lutte contre la pauvreté, la gestion de l'environnement et la réforme de la fonction publique.

26. Le programme du PNUD pour les cinq prochaines années aura deux axes principaux :

a) La lutte contre la pauvreté;

b) Le renforcement des capacités nationales de gestion du développement et la gouvernance.

L'allocation des ressources sera d'environ 55 % et 45 % respectivement.

A. Lutte contre la pauvreté

27. Au cours du prochain cycle, le programme de lutte contre la pauvreté, qui a démarré comme une opération pilote centrée sur cinq dépendances de la roça d'Agua Izé, sera élargi à d'autres zones, et en milieu urbain, et ciblera plus précisément les femmes par le biais de l'encadrement/formation, l'octroi de microcrédits, l'appui à l'émergence de micro-entreprises. Ses objectifs seront les suivants :

a) Atteindre l'autosuffisance alimentaire;

b) Améliorer les revenus des populations;

c) Créer des emplois dans les zones rurales, urbaines et périurbaines;

d) Améliorer les conditions de vie et l'état de santé des populations;

e) Développer des structures autonomes de gestion communautaire.

28. Une attention particulière sera accordée aux femmes dans le cadre de ce programme. Il faudra en premier lieu mener des actions de proximité avec les femmes et pour les femmes, de façon à leur faire prendre conscience elles-mêmes

de leur potentiel. Parallèlement aux interventions directes en faveur des femmes, le PNUD et le FNUAP appuieront le Gouvernement dans la mise en place d'un mécanisme institutionnel de coordination et de mise en oeuvre des actions en faveur des femmes, tant au plan gouvernemental qu'au niveau de la société civile.

29. L'approche participative et associative sera renforcée, dans le but d'amener les bénéficiaires à se prendre en charge. L'objectif ultime est de supprimer progressivement leur dépendance vis-à-vis des bailleurs, qui risque sinon de remplacer la dépendance vis-à-vis de l'État-providence.

30. Quatre interventions sont envisagées dans le cadre de ce programme :

a) Projet de lutte contre la pauvreté par le développement rural (en cours), avec l'appui du FENU, de la FAO, du BIT, de l'ONUDI, du PAM et de l'UNICEF;

b) Projet d'appui à l'amélioration des conditions de vie des femmes en zone urbaine, avec l'appui de la CFD, du FNUAP et éventuellement de la BAD et du FENU;

c) Projet d'appui aux petites et moyennes entreprises et de promotion du secteur privé, avec l'appui de la CFD et éventuellement de la BAD;

d) Projet d'appui à l'intégration des femmes dans le développement, où le PNUD complétera l'intervention prépondérante du FNUAP.

B. Programme d'appui au renforcement des capacités nationales de gestion du développement et de la gouvernance

31. Les objectifs du programme, tels que définis dans le document d'assistance préparatoire, sont les suivants :

a) Doter le pays d'une fonction publique apte à gérer le développement;

b) Établir une capacité nationale de planification stratégique;

c) Renforcer les capacités nationales en matière de gestion macro-économique;

d) Renforcer les capacités de gestion des programmes et projets de coopération technique et de coordination des aides;

e) Améliorer l'environnement législatif et institutionnel en vue de la promotion des investissements et du secteur privé.

32. La réforme de la fonction publique est la condition préalable à l'amélioration de la capacité nationale de gestion du développement. La deuxième phase de la réforme administrative permettra de restructurer la fonction publique et d'appliquer une grille salariale basée sur les qualifications et le mérite, de mettre en oeuvre des méthodes modernes de gestion des ressources humaines et matérielles, de développer une culture de

service et de communication entre l'administration et les administrés et d'impliquer davantage la société civile dans le fonctionnement des institutions.

33. Le NLTPS entamé en 1996 repose sur une structure nationale de réflexion et de concertation, qui sera appelée à piloter d'autres exercices de planification stratégique. Les études et les analyses produites par l'équipe du NLTPS seront utilisées par les décideurs pour l'élaboration de stratégies sectorielles qui seront validées par des ateliers nationaux. La synergie sera développée entre le NLTPS et d'autres exercices de planification en cours, notamment l'élaboration d'un Plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable.

34. L'appui institutionnel au Ministère du plan et des finances, entamé au cours du cycle actuel, sera maintenu dans des domaines stratégiques : statistiques et comptabilité nationale, réforme fiscale et gestion de la dette (avec l'appui technique de la CNUCED). Une attention particulière sera apportée au suivi du projet SYDONIA, dans le but d'accroître les recettes douanières, de réduire les fraudes et d'assainir les finances publiques.

35. La coordination des aides est un domaine où le PNUD, de par sa neutralité, a un avantage comparatif et où le Gouvernement et les bailleurs attendent qu'il joue un rôle de facilitateur. La base de données mise en place, avec l'appui du PNUD, permettra au Gouvernement d'avoir une vue d'ensemble de la coopération technique. La préparation de la Table ronde sera l'occasion d'instituer un comité directeur national regroupant les différents services ministériels concernés et des représentants du secteur privé et de la société civile, qui sera également chargé d'assurer le suivi de la Table ronde.

36. Le secteur privé sera amené à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement du pays. Le cadre législatif et institutionnel devra être aménagé de façon à faciliter les investissements privés nationaux et étrangers. Le travail entamé avec la CNUCED sur la législation relative aux régimes d'exception sera poursuivi et étendu à la totalité du régime des investissements. Un effort particulier sera fait pour promouvoir l'image de Sao Tomé-et-Principe comme un pays d'accueil pour les entreprises étrangères, notamment dans le secteur du tourisme.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

37. L'exécution nationale, adoptée progressivement lors du cycle en cours, restera la modalité préférée pour l'exécution des programmes, et sera élargie à d'autres programmes des Nations Unies. L'accent sera mis sur la formation des cadres des ministères techniques et la constitution d'un vivier de compétences nationales.

38. Dans la mesure où les programmes de développement seront de plus en plus intériorisés par les nationaux, le recours à l'assistance technique extérieure se fera de façon ponctuelle, et toujours en complémentarité avec l'expertise nationale. Un dialogue sera maintenu avec le Gouvernement dans le but de rendre le programme VNU mieux adapté au contexte de Sao Tomé-et-Principe, en recourant davantage à la coopération Sud-Sud.

39. Les associations communautaires, groupes de base et organisations non gouvernementales seront de plus en plus impliqués dans la conception, la réalisation et le suivi des programmes et la formation de réseaux de la société civile autour des thèmes porteurs du DHD (gestion de l'environnement, intégration des femmes au développement) sera de plus en plus encouragée.

40. Par son appui à l'exécution nationale, le PNUD renforcera la capacité du Gouvernement de supervision, d'examen et de production de rapports sur les projets de coopération technique. Pour faciliter le suivi et l'évaluation du programme, le Bureau du PNUD préparera un plan d'activités triennal glissant pour l'utilisation des ressources centrales et additionnelles, qui sera ajusté annuellement en fonction du degré de réalisation des activités.

41. En ce qui concerne le programme du PNUD, la stratégie de mobilisation des ressources entamée lors du cycle en cours sera poursuivie et étendue à d'autres partenaires potentiels, notamment :

a) La Banque mondiale pour la réforme de la fonction publique (objectif : 300 000 dollars);

b) Le MDGD/BPPS pour la réforme de la fonction publique (75 000 dollars);

c) La BAD (300 000 dollars) et la CFD (400 000 dollars) pour des programmes pilotes de lutte contre la pauvreté et d'appui aux femmes en milieu urbain;

d) Le FENU pour élargir la lutte contre la pauvreté du milieu rural au milieu urbain (objectif : 500 000 dollars, outre les ressources déjà allouées au programme dans le cycle précédent);

e) Capacité 21, l'Union européenne et le GEF pour la protection de l'environnement (respectivement 300 000 dollars, 450 000 dollars et 250 000 dollars).

42. Pour la période de programmation 1997-2001, l'objectif global de mobilisation des ressources est fixé à 4,4 millions de dollars : 1,9 million de fonds centraux alloués pour la période 1997-1999 et 2,5 millions de ressources additionnelles anticipées pour la période 1997-2001. Les ressources du TRAC seront provisoirement réparties comme suit : 1 million de dollars pour la lutte contre la pauvreté, 0,8 million pour l'appui à la gestion du développement et la gouvernance et 100 000 dollars pour la réserve. Les fonds SPPD/STS sont estimés à 168 000 dollars.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
 POUR SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	2	Estimation
MCARB 1.1.1	1 897	Affecté immédiatement au pays
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de la qualité des programmes proposés. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	110	
Total partiel	2 009 ^a	
AUTRES RESSOURCES DU PNUD		
Participation du Gouvernement aux coûts	600	
	dont :	
Banque mondiale	300	
Banque africaine de développement	300	
Fonds pour le développement durable	1 000	
	dont :	
Capacité 21	300	
Fonds de l'environnement mondial	250	
Union européenne	450	
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	500	FENU, en plus du montant déjà alloué à la lutte contre la pauvreté, dont l'essentiel sera déboursé pendant cette période.
Total partiel	2 100	
TOTAL GÉNÉRAL	4 109^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = Appui aux services techniques; CIP = Chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds de l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = Montants cibles pour l'allocation de ressources de base.
